CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2012



Étaient présents :

sous la présidence de Mme Isabelle Maréchal, chef du service du patrimoine de la direction générale des patrimoines, représentant M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication,

- membres de droit :
 - Mme Francine Fontanel, chargée de mission au département des organismes spécialisés, direction générale pour la recherche et l'innovation, représentant la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche;
 - Mme Élisabeth Basset, adjointe au chef du bureau des sites et espaces protégés, sousdirection de la qualité du cadre de vie, direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, représentant la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.
- représentants des collectivités territoriales :
 - M. Jean-Noël Brugeron, vice-président du conseil général de la Lozère ;
 - Mme Danièle Pourtaud, adjointe au maire de Paris, chargée du patrimoine.
- personnalités qualifiées :
 - M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur des universités, université François-Rabelais de Tours;
 - Mme Élizabeth Pastwa, chef du service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Franche Comté;
 - M. Claude Quillivic, ingénieur au service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Centre ;
 - M. Michel Kaplan, professeur des universités, université de Paris I Panthéon-Sorbonne ;
 - Mme Françoise Lapeyre-Uzu, chef du service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes.

Étaient excusés :

- M. Philippe Bélaval, directeur général des patrimoines du ministère de la culture et de la communication ;
- membre de droit :
 - Mme Isabelle Balsamo, chef de l'inspection des patrimoines ;
 - M. Dany Sandron, directeur de l'UMR 8150 « André-Chastel ».
- représentants des collectivités territoriales :
 - Mme Pascale Cauchy, vice-présidente du conseil régional de Basse-Normandie ;
 - Mme Dominique Salomon, vice-présidente du conseil régional de Midi-Pyrénées ;
 - Mme Marie-Noël d'Hooge, conseillère régionale de Champagne-Ardenne ;
 - M. Christophe Greffet, conseiller régional de Rhône-Alpes;
 - Mme Farida Boudaoud, vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes ;
 - Mme Karine Gloanec-Maurin, vice-présidente du conseil régional du Centre ;
 - M. Jean-Pierre Decombas, vice-président du conseil général du Puy-de-Dôme;
 - M. Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau.

Assistaient également à cette réunion :

- M. Philippe Vergain, chef de la mission de l'inventaire général du patrimoine culturel ;
- M. Christian Trézin, inspecteur général des patrimoines ;
- Mme Bénédicte Cartelier, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel ;
- Mme Odile Schwerer, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel ;
- M. Georges Coste, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel.

Mme Isabelle Maréchal, chef du service du patrimoine de la direction générale des patrimoines, représentant le ministre de la culture et de la communication, ouvre la séance à 14h.

Mme Isabelle Maréchal souhaite la bienvenue, au nom du ministre de la culture et de la communication, aux membres du conseil national et les remercie de leur présence à cette séance.

Elle rappelle brièvement la composition tripartite qui fait l'originalité de ce conseil au sein duquel l'État, les collectivités territoriales et la communauté scientifique sont représentés à part égale.

Elle souligne le rôle important de cette séance annuelle qui contribue à l'unité de l'inventaire général du patrimoine culturel à la faveur des avis qu'il formule sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire général dans les Régions et la Collectivité territoriale de Corse, par la validation qu'il est amené à faire des normes partagées de conduite des opérations et à l'aide du rapport national qu'il publie chaque année.

Elle constate que les documents nécessaires à la bonne tenue des travaux sont parvenus aux membres du conseil dans des délais raisonnables et tient à remercier la section scientifique d'avoir su répondre à cette demande exprimée lors de la séance plénière du 30 mars 2011.

Le quorum étant atteint, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 – Avis du conseil national sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire dans les régions en 2010.

Chaque rapporteur membre de la section scientifique expose les lignes de force des avis qu'il soumet à l'examen des membres du conseil. Des échanges apportent les compléments d'information et les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension des enjeux et des situations.

Parmi les sujets qui ont plus particulèrement retenu l'attention du conseil, on notera le cas d'espèce que constitue l'inventaire de la ville de Paris, la recomposition (du point de vue des métiers et des statuts) qui accompagne le renouvellement des équipes chargées de l'inventaire et les liens que ces dernières entretiennent avec les universités.

Le conseil n'a pu se prononcer sur les actions conduites par les services chargés de l'inventaire général en Guadeloupe, Nord - Pas-de-Calais et Lorraine, les rapports annuels n'étant pas parvenus à leur destinataire. La vacance de poste ou le départ en cours d'année du responsable du service peut sans doute expliquer le défaut de transmission de ce rapport qui paraît conjoncturel dans les deux premiers cas.

En revanche, l'absence, pour la quatrième année consécutive, de rapport en bonne et due forme de la part du service de Lorraine ne laisse pas d'inquiéter les membres du conseil : demande est faite à son président de prendre toute initiative susceptible de mettre fin à cette situation dommageable pour tous.

Chacun des avis examinés a reçu l'approbation unanime du conseil national. Ils seront publiés dans leur intégralité dans le rapport annuel du conseil¹.

1 http://www.mventane.culture.gouv.m/put/synthese_2010.put

¹ http://www.inventaire.culture.gouv.fr/pdf/synthese 2010.pdf

2 - Rapport annuel 2010 du conseil national.

M. Jean-Baptiste Minnaert présente les conclusions que la section scientifique du conseil a tiré de l'analyse des rapports des services pour l'année 2010².

Les sollicitations accrues et diversifiées des services qui témoignent de l'insertion toujours plus grande de ces derniers dans les politiques régionales, ne peuvent trouver de réponses satisfaisantes dans la seule augmentation proportionnée des moyens : elles réclament une réflexion sur les méthodes d'investigation et les modalités de leur application aux situations concrètes.

Cette actualité de la réflexion méthodologique se manifeste sous trois formes :

- une procédure nouvelle, les diagnostics ;
- un nouveau territoire, le périurbain ;
- un nouveau champ, le patrimoine immatériel.

Bien qu'à des rythmes et selon des modalités différents, il convient, dans chaque cas, de consolider les expériences menées, de confronter les procédures mises en œuvre au corpus méthodologique existant afin de dépasser l'expérimental et l'empirisme : l'accumulation de nouvelles expériences est vaine s'il n'y a pas de formalisation des approches et des raisonnements, ni d'intégration à la démarche générale de l'inventaire.

Ces objectifs des prochains mois mettent également à l'ordre du jour la question de la formation aux méthodes de l'inventaire général et, en priorité, celle de nos partenaires engagés dans la conduite d'opérations.

Si beaucoup reste à faire dans le domaine de la formation et, notamment, à l'intention des étudiants, la demande en matière de systèmes d'information collaboratifs et d'inventaires participatifs ouvre un chantier d'une autre ampleur.

Au cours des échanges qui ont suivi, il est apparu indispensable de clarifier ce qui distingue un diagnostic d'une opération d'inventaire tant dans la démarche que le rendu.

L'association plus ou moins étroite de compétences extérieures aux services à des opérations d'inventaire est ancienne et revêt des formes très variées ; mais qu'il s'agisse d'un informateur occasionnel ou d'un contributeur régulier dans un domaine de compétence bien précis, d'une association à vocation patrimoniale ou d'un sous-traitant, les interventants ont tous souligné deux difficultés récurrentes qui pèsent sur la viabilité de telles opérations : le contrôle qualité ou la validation des données et l'interopérabilité des outils utilisés par les différents acteurs.

² Cette présentation figurera in extenso en introduction du rapport annuel 2010 : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/pdf/synthese 2010.pdf

3 – Information sur le Groupe d'étude, de recherche technique, de réalisation et d'utilisation du dossier électronique (Gertrude).

M. Claude Quillivic annonce que le déploiement de l'application Gertrude est en cours à partir de deux Régions pilotes : la Picardie, très aguerrie dans la production et la diffusion de dossiers électroniques et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui fait appel à la chaîne de production traditionnelle en usage dans l'autre moitié des services.

Ce déploiement est progressif et se poursuivra jusqu'en 2013 : en effet, les utilisateurs du nouvel outil sont aussi les formateurs des nouveaux candidats.

Il fait part de l'inquiétude du groupe de pilotage du projet au sujet du défaut de synchronisation constaté entre l'évolution du système d'information documentaire national et le développement de l'application qui ne peut, en conséquence, respecter des normes qui ne lui sont pas transmises dans les délais.

4 – Information sur l'Inventaire général du patrimoine culturel outre-mer.

M. Christian Trézin fait un exposé circonstancié de la situation de l'inventaire général outre-mer dont le contenu figure en annexe du présent procès-verbal.

Il convient de souligner que les actes des « Rencontres Caraïbe-Amazonie de l'Inventaire général du patrimoine culturel » (initiative de la Région Guyane labellisée « 2011, année des Outre-mer » et soutenue par le MCC) tenues du 23 au 27 novembre 2011, seront publiés dès 2012 dans la collection nationale des *Cahiers du patrimoine* (avec une aide de la DGP/MIGPC).

* * *

Au cours d'une brève interruption de séance, des exemplaires des dernières publications parues dans les collections nationales, régionales ou hors collections circulent parmi les membres du conseil.

* * *

5 – Information sur le concept de « paysages culturels »

Répondant à la demande formulée par le conseil national lors de sa séance 30 mars 2011, Mme Odile Schwerer évoque dans un premier temps la définition du mot paysage, la polysémie qu'entretiennent les nombreux qualificatifs dont il est assorti, avant de présenter les deux définitions « institutionnelles » des paysages culturels à partir desquelles il convient d'adosser la doctrine de l'inventaire : celle de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (1992)³ et, mieux encore, celle de la Convention européenne du paysage dite de Florence (2000)⁴ qui, au delà de la définition, fournit des outils utiles à la mise en œuvre de politiques de protection, gestion et aménagement des paysages.

³ http://whc.unesco.org/fr/activites/477/#1

⁴ http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/176.htm



Elle fait ensuite un rapide tour d'horizon des services chargés de l'inventaire général qui ont cherché à intégrer la dimension paysagère dans les opérations qu'ils conduisent, tant au niveau de l'investigation qu'à celui de la restitution.

Si la prise en compte des paysages « culturels » ou « patrimoniaux » est loin d'être systématique dans les opérations d'inventaire, ce n'est pas faute de sollicitation des services - sollicitation de plus en plus fréquente dans le cadre d'approches globales telles que les diagnostics terroriaux -, mais à cause de l'absence d'un corps de doctrine établi pour appréhender ces paysages.

Les équipes se trouvent face à deux obstacles principaux : la lecture des paysages fait appel à des compétences qui ne sont pas disponibles au sein des services, les aires d'étude sur lesquelles se déploient les opérations d'inventaire ne coïncident pas toujours à des entités paysagères.

Pour lever ces obstacles, les propositions suivantes sont faites : établir un état précis des pratiques dans les services, faire appel aux compétences de nos partenaires (PNR notamment pour le volet paysager des chartes, réseau des grands sites, observatoire et atlas des paysages), pour élaborer un premier document méthodologique partagé.

La nécessité de croiser cette démarche avec les politiques publiques déjà conduites sur le territoire (Atlas des paysages, Observatoire des paysages) a été rappelée au cours des débats qui ont suivi. Dans un premier temps, il s'agit d'améliorer la prise en compte de la dimension historique des paysages : l'accent est mis sur la richesse apportée par des regards croisés (archéologique, géographique, etc.) dans le cadre de ce type de démarche pluridisciplinaire.

* *

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17 h 40.

ANNEXE

L'année des Outre-mer français et le "chantier" du développement des services régionaux chargés de l'inventaire général du patrimoine culturel

Christian Trézin, inspecteur général des patrimoines (collège Inventaire).

Cette année des Outre-mer français a été pour le Ministère de la culture et de la communication (MCC) et sa Direction générale des patrimoines (DGP) l'occasion de se pencher avec un regard prospectif sur les politiques publiques du patrimoine dans les régions monodépartementales et les collectivités d'Outre-mer, de conduire ou soutenir des opérations et, pour ce qui nous concerne plus directement, de renforcer le chantier de l'Inventaire général du patrimoine culturel (IGPC) dans les Outre-mer.

Lors de la session du 30 mars 2011 de votre Conseil national, j'avais présenté un bref état des lieux de la situation du patrimoine et de l'inventaire général dans les Départements d'outre-mer. Le constat sans surprise était que les politiques du patrimoine ont tardivement porté sur ces territoires après avoir abordé de façon préférentielle les questions métropolitaines, tant dans le domaine du patrimoine naturel que du patrimoine culturel, du point de vue de la connaissance comme de celui de la protection. L'intérêt porté aux Outre-mer français dans le champ patrimonial est une réalité récente.

Quant à la méthodologie de l'Inventaire général, elle est centrée, par construction, sur des problématiques patrimoniales métropolitaines ; le monument, l'urbain, le rural, et les biens matériels constituent son champ d'étude propre. Elle n'est donc pas directement transposable aux cultures pour lesquelles prévaut la dimension immatérielle. La prise en compte de cette dimension impose donc une évolution méthodologique.

Je rappellerai brièvement que plusieurs manifestations autour des patrimoines ou de l'Inventaire général ont eu pour cadre les DOM au cours de l'année 2011, année des Outre-mer français :

Les Entretiens du patrimoine de l'Océan indien, ont été organisés pour la première fois à Saint-Denis de la Réunion, du 2 au 4 novembre, par la direction des affaires culturelles - Océan indien (DAC-OI) et la DGP. Ce colloque international a réuni 30 spécialistes venant de 15 pays et régions de la zone. Ils ont contribué à des réflexions, des échanges et des débats autour du patrimoine urbain et architectural, matériel et immatériel de l'Océan indien, héritage des civilisations qui participe à la diversité culturelle des villes et des territoires de ce bassin océanique. Le colloque s'est enfin interrogé sur ce que pourrait être à l'avenir une coopération internationale dans cet espace.

<u>Les Etats Généraux du multilinguisme dans les Outre-mer</u>, ont été organisés du 14 au17 décembre 2011 par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et la DAC de Guyane à Cayenne. La diversité des langues est particulièrement riche dans les Outre-mer. Sur les 75 « langues de France » dénombrées en 1999, une cinquantaine sont couramment parlées dans ces territoires.

250 participants venus des territoires d'Outre-mer, de métropole et des pays voisins se sont retrouvés avec l'objectif d'aboutir à un ensemble de préconisations qui pourront prendre la forme d'une charte ou d'une liste de recommandations pour une politique linguistique dans les Outre-mer, visant à concilier la maîtrise du français avec la valorisation de ces langues régionales.

Je renverrai aussi au rapport de novembre 2011 dirigé par Françoise Vergès, sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, qui, dans ses préconisations, aborde les questions de la prise en compte linguistique et des biens culturels immatériels.

Plus directement liées aux préoccupations de votre Conseil national, étaient les «<u>Rencontres Caraïbe-Amazonie de l'inventaire général du patrimoine culturel. Missions, méthodes, terrains</u> ». Ce colloque international a été organisé par la Région Guyane à Cayenne du 23 au 27 novembre 2011; il était labellisé « 2011, année des outre-mer » et financé par la Région Guyane, le Ministère chargé de l'outre-mer et le Ministère de la culture et de la communication (Mission de l'inventaire général du patrimoine culturel, MIGPC), et accompagné, sur le plan scientifique et technique, par la Mission et l'Inspection des patrimoines.

Fondé sur le double constat de la faiblesse des moyens de l'Inventaire général dans les DOM et de la similitude des problématiques culturelles et patrimoniales dans l'espace caribéo-amazonien, ce colloque se donnait pour objectif, d'une part, la constitution d'un réseau de professionnels et, d'autre part, l'étude des modalités d'application de la méthodologie de l'Inventaire général au contexte local. On note les contributions de représentants d'Haïti, du Guyana, du Brésil, de Guadeloupe, de Martinique et bien sûr de Guyane ainsi que du Mali au titre des expériences croisées conduites avec la MIGPC sur le fleuve Niger.

Les échanges ont permis d'établir comment, dans les territoires de cet espace, l'Inventaire général est confronté à des situations et des problématiques variées et spécifiques qui appellent aussi les moyens de l'archéologie ou de l'anthropologie.

Une première difficulté est la diversité des référentiels culturels en présence. Ce territoire est habité par diverses communautés amérindiennes, présentes antérieurement à la colonisation, et par diverses communautés Bushinenge, issus des populations déplacées d'Afrique par la traite négrière. Ces sociétés ont conservé un héritage fragile et sans archive, fait de modes de vie, de savoir-faire, de valeurs, de croyances, de pratiques, face auxquels les outils d'approche de la culture matérielle, qui sont ceux de l'Inventaire général, sont inopérants à eux seuls.

La méthodologie « classique » de l'Inventaire général est naturellement plus en phase avec la culture des populations créoles qui ont transposé ici, avec les instruments du pouvoir, les modes de vie et de produire de l'occident européen.

Enfin nombre d'autres populations migrantes sont arrivées plus récemment et constituent une strate culturelle parfois encore marginalisée comme nous en connaissons dans les métropoles européennes.

Une conséquence de son peuplement complexe est constituée par la diversité des langues parlées dans cet ensemble de territoires. L'histoire coloniale et sa construction culturelle, les archives, les chroniques, la littérature, l'action publique, sources majeures de l'Inventaire général, ont été écrites dans la langue des colonisateurs, portugais, anglais, néerlandais, espagnol et français. Et les archives sont conservées le plus souvent dans les métropoles ou ex-métropoles européennes. Les langues créoles, nées dans ces communautés multilingues issues de la colonisation, ont donné peu de chroniques ou d'écrits historiques.

Face à ce panorama, les catégories classiques de la description scientifique, et les notions commodes mais simplificatrices du patrimoine monumental pérenne et labellisé (Patrimoine mondial ou Monument historique) ne sont opératoires que sur une partie seulement du champ matériel de l'observation.

D'autre part, la notion d'héritage culturel ou de ce qui « fait patrimoine » varie largement d'une communauté à l'autre. Pour nombre d'entre elles ce n'est pas la pérennité matérielle du bâti ou du mobilier qui constitue la valeur sociale reconnue et le critère du bien culturel qui serait à conserver, mais plutôt la fonction, l'usage, le symbole, le savoir-faire et leur transmission. Ces notions sont celles que met en exergue le Conseil de l'Europe dans la convention-cadre de Faro (2005) et que le Brésil, en particulier, prend en compte de manière conséquente dans la zone concernée. Un bel exemple en Guyane est la confrontation entre la culture immatérielle et immémoriale des peuples de l'Amazonie et le site de Kourou.

Les enseignements de ce colloque, au-delà de la zone Caraïbe-Amazonie, ont permis de poser, du point de vue français, des questions communes à l'ensemble des Outre-mer, c'est-à-dire propres à des cultures non européennes ou non occidentales. L'Inventaire général trouvera en retour dans ces questionnements une matière à son évolution.

Sur un autre plan, dans le cadre de l'Année des Outre-mer et de ses suites, je voudrais parler d'une opération d'expertise, envisagée par la DGP à la demande du gouvernement de la **Province Sud de Nouvelle-Calédonie**.

Celle-ci a créé en 2006 une mission d'inventaire pour conduire une opération prévue par le Contrat de développement Etat-province Sud 2006-2010 sous l'intitulé d'« Inventaire du patrimoine bâti et

du patrimoine kanak ». Deux responsables de cette mission ont été successivement formées lors de stages en métropole, en Région Centre et à la Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel en 2006 puis, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2009. Un manuel de méthodologie, inspiré de la pratique de l'Inventaire général a été rédigé à Nouméa en 2006. Lors de sa mise en œuvre, l'opération a été qualifiée de « Réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de la province Sud » mais a porté plus précisément sur une « thématique : l'architecture domestique » de 1853 à 1950. En 2009, la Province Sud a interrogé l'Etat sur la démarche de publication dans les collections nationales. Il lui a été proposé, dans un premier temps, de présenter ses travaux à votre Conseil national après un examen des résultats par la mission et l'inspection. À cet effet il a été demandé à la Province sud de produire toutes pièces utiles à une analyse qui devrait être complétée par une confrontation au terrain. Les documents reçus en 2011 ont suscité de la part de l'inspection la demande de documents complémentaires en cours d'élaboration.

Cette première opération de la province Sud est à saluer dans son initiative comme la seule conduite à cette échelle dans les Outre-Mer français, sur un territoire à peine inférieur, en superficie, à l'Alsace et très supérieure à la superficie cumulée des DOM. Elle constitue un inventaire préliminaire dont la présentation à votre Conseil national pour évaluation lors d'une prochaine session sera la première phase du processus qui pourrait aboutir à la valorisation dans le système d'information documentaire national et les collections nationales.

Le chantier du développement des SRI dans les DOM reste à poursuivre. La décentralisation n'y a pas produit de miracle depuis 2007 et pour cause : le transfert de la compétence n'a porté que sur les moyens réduits mis en œuvre jusque là par l'Etat.

Le MCC a bien entendu accompagné ce transfert par un soutien scientifique et technique apporté par la mission de l'inventaire général et l'inspection des patrimoines, notamment par des missions sur place au titre du contrôle scientifique et technique. Des rapports ont été dressés pour chacun des DOM, y compris Mayotte, pour y accompagner l'amorce d'une mission d'inventaire, et y compris les DOM n'ayant pas encore de service chargé de l'IG. Globalement le chantier ouvert est encore loin d'être achevé : les Régions Martinique et Réunion n'ont pas encore créé un tel service, d'autant que certains contentieux liés aux conditions du transfert ne sont pas encore réglés. Dans les deux cas cependant, une préfiguration est en cours et une inspection conduite auprès de la Région Réunion en octobre 2011 pourrait contribuer à l'évolution de la situation. La Région Guadeloupe cherche à recruter le responsable de son service sur un poste vacant depuis près de 2 ans. Seule la Région Guyane a pris le virage de manière efficace grâce à deux responsables successifs, de grande qualité, du service de l'Inventaire et à une dynamique d'aménagement durable du territoire à laquelle ce service se trouve associé comme il l'est à toutes les actions en direction des biens culturels matériels comme immatériels. Le cas de Mayotte est spécifique. Devenue en mars 2011 une collectivité unique, à la fois département et région, la compétence d'IGPC qui lui échet ne s'appuie sur aucun transfert de moyen puisque l'Etat, avant la départementalisation, n'a pas consacré de ressources à l'exercice de l'inventaire du patrimoine mahorais. Ce dossier dans un territoire sensible demanderait à être traité par des moyens hors normes.

Au-delà de la situation propre de l'IG dans chacun des DOM, **des problématiques communes** sont la conséquence de leur histoire. Il s'agit par exemple du mode d'exploitation domaniale qualifiée d'habitation qui caractérise l'ensemble des territoires concernés, de la forme des villes coloniales, quelle que soit la nationalité des colonisateurs, ou du développement des industries sucrière,

rhumière et caféière dont les vestiges ou la perduration s'observent largement dans tous ces territoires. Ces thèmes constituent autant de champs ouverts à des approches croisées dans le cadre français mais aussi à l'échelle internationale. C'est évidemment le cas dans l'espace Caraïbe-Amazonie, comme le colloque de Cayenne en a montré l'intérêt, ou dans le cadre des partenariats internationaux du MCC avec le Brésil et Haïti. Mais c'est également pertinent dans l'Océan indien où les coopérations décentralisées des Régions, par exemple Rhône-Alpes et Basse-Normandie avec Madagascar, explorent cette voie, et l'on peut espérer sur ces thématiques de possibles retombées des Entretiens du patrimoine de l'Océan indien.

Une autre question commune, plus largement partagée encore, est celle de la dimension immatérielle attachée aux biens culturels matériels. Si le principe de sa prise en compte est aujourd'hui admis par tous et si le besoin en est exprimé en métropole comme ailleurs, il s'en faut que les méthodes d'approche scientifique et de traitement documentaire dans le cadre qui est le nôtre soient établies de manière stable ou cohérente. Il s'agit là d'un champ d'une nature distincte de ce qui a été jusque là la préoccupation de l'Inventaire général. Parmi d'autres ce chantier devrait nous occuper avec un certain degré d'urgence. On pourrait notamment, comme le souhaitent certaines Régions, constituer un groupe de travail au sein duquel une synthèse des questions et des expériences conduites par les services chargés de l'Inventaire général, ou par des partenaires étrangers comme l'Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional (IPHAN) au Brésil, pourrait fonder, sur le territoire français, la formalisation de la démarche méthodologique de l'Inventaire général dont l'Etat a la charge.

Enfin, une étude d'application, matière d'un éventuel appel à projets national, sur la problématique du littoral, territoire spécifique, qui a fait l'objet d'un rapport présenté à votre Conseil national en 2007, pourrait être envisagée en 2012 dans un DOM. Elle mettrait en œuvre une approche largement transversale intéressant les collectivités, le ministère chargé de l'environnement, le conservatoire du littoral, les Parcs naturels régionaux (PNR), etc.